

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

M. Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny Glières :
Tél : **04 50 25 22 50** - s.zeguerman@ccfg.fr

Envoyé en préfecture le 21/07/2023 Reçu en préfecture le 21/07/2023 Publié le 21/07/2023	
Décision d'une déclaration préalable	
Dossier n° DP07421223A0048 date de dépôt : 07/07/2023 date d'affichage du dépôt : 07/04/2023 demandeur : Monsieur BOISSON Thomas pour : Remplacement toiture adresse terrain : 116 CHEMIN DU PRE AUX DONES, à GLIERES-VAL-DE-BORNE (74130) parcelles : 110 0A-1062	

Monsieur BOISSON Thomas
116 chemin du Pré aux Dônes
74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de dépôt du dossier, soit à compter du : **07/08/2023**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 21 juillet 2023.

Le Maire,
Christophe FOURNIER

